



Contrôle stup positif et permis probatoire

Par **Sterchh**, le **09/06/2021** à **23:20**

Bonjour,

Actuellement en permis probatoire (obtenu le 23/10/2020) je me suis fait contrôler lundi (07/06/2021) sur un parking, avec le moteur allumé, et j'ai été positif au test THC.

Après avoir fait le second test salivaire pour le laboratoire, le gendarme me fait signer et me remet un papier de rétention de permis (que je n'avais pas encore reçu) qui mène à ma convocation 5 jours plus tard (11/06/2021).

Je suis totalement conscient de l'erreur que j'ai commise et ai d'ailleurs immédiatement arrêté de consommer du cannabis. Cependant, je devrais commencer une alternance en septembre en tant que commercial et le permis est donc obligatoire pour la signature du contrat qui doit avoir lieu dans quelques jours. Je sais que je vais récupérer 2 points en octobre et que cela peut m'aider afin d'éviter une invalidation de permis mais cela aurait pour conséquence de mettre en péril mon futur emploi.

J'aimerais savoir la meilleure chose à faire, soit pour récupérer mon permis avant septembre ou bien, si ce n'est pas possible, pensez-vous que le jugement se fera avant l'anniversaire de mon permis auquel cas celui-ci sera donc invalidé/annulé, ou bien après, ce qui me permettrait de ne pas avoir à le repasser ?

Merci pour votre attention j'espère que vous pourrez me répondre .

Par **Tisuisse**, le **10/06/2021** à **07:56**

Bonjour,

Ce problème a été débattu de nombreuses fois dans ces colonnes et celles des forums de droit routier. Vous êtes nouveau permis donc les conseils donnés par votre auto-école sont encore tout frais dans votre esprit.

En ce qui concerne le jugement, rien ne se fera en juillet-août, ce sont les vacances judiciaires et il n'y aura pas de séances durant ces 2 mois.

Pour le reste, consultez un avocat, c'est ce qui sera le mieux.